

Projet de délibération du 22 mai 2024 de Mmes et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Florian Schweri, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Brigitte Studer, Monica Granda, Ahmed Jama, Théo Keel, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux et Laurence Corpataux: «Pour des jours de bénévolat au travail».

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2025)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

«La Suisse est le pays des associations»¹. Comme le relève l'Observatoire du bénévolat en Suisse dans son étude de 2020, «les trois quarts de la population suisse âgée de 15 ans et plus sont membres d'une association ou d'une organisation d'utilité publique. 61% de la population y sont activement impliqués»². Les Suisses consacrent en moyenne entre 13,3 et 15,3 heures par mois³ à des organisations d'utilité publique (bénévolat formel) ou à des activités de soins pour des proches (bénévolat informel), assurant ainsi des services indispensables pour la cohésion sociale.

Cependant, ces dernières années, et dans certains secteurs plus que d'autres, on constate un essoufflement de l'engagement bénévole, tant en nombre de personnes disposées à s'engager qu'en investissement sur le long terme: «Tandis que dans les clubs de sport, les groupes d'intérêts et les services à la population, on observe une baisse du bénévolat formel, les bénévoles sont à présent plus nombreux dans les associations culturelles, les associations de loisirs et de divertissement et dans les organisations socio-caritatives»⁴.

Compte tenu de la contribution indispensable du travail bénévole pour faire vivre des services et des événements qui sont essentiels pour la population et qui assurent la cohésion sociale, cet essoufflement doit être pris au sérieux. Les pouvoirs publics se doivent de mettre en place des mesures d'encouragement.

Dans son étude de 2020, l'Observatoire du bénévolat en Suisse affirme que «les motifs qui sont cités en premier lieu pour justifier l'arrêt d'un engagement bénévole sont d'ordre privé, en particulier la difficulté de concilier le travail, la famille et l'activité bénévole. Outre le manque de temps, le manque d'esprit d'équipe, une bureaucratie envahissante ou le manque de reconnaissance peuvent amener les bénévoles à arrêter leur activité»⁵. Parmi les mesures susceptibles de faire revenir les bénévoles, le fait de disposer de suffisamment de temps et de davantage de flexibilité sur son lieu de travail sont celles qui sont citées le plus souvent.

¹ Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Hanspeter Stamm. *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*. Zurich et Genève, Editions Seismo, 2020, page 10. En ligne: https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16192/oa_9782883517271.pdf (consulté le 23.05.2024)

² idem

³ Office fédéral de la statistique. *Le bénévolat en Suisse, 2013/2014*. Neuchâtel, OFS, 2015, page 4. En ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.350198.html> (consulté le 23.05.2024)

⁴ Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Hanspeter Stamm. *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020...*, pages 9-10 (consulté le 23.05.2024).

⁵ idem, page 13.

En prenant exemple sur un mouvement⁶ qui gagne de l'ampleur dans les entreprises du secteur privé, qui sont toujours plus nombreuses à offrir du temps à leurs salariés pour faire du bénévolat, la Ville de Genève est invitée à modifier le Statut de son personnel, afin d'augmenter la flexibilité de ses horaires de travail et de lui offrir un quota d'heures annuelles à consacrer à des activités de bénévolat formel ou informel de son choix.

Considérant que:

- la vie sociale genevoise dépend des services offerts par les associations et les organismes d'utilité publique;
- ces organismes et associations ont toujours plus de peine à trouver des bénévoles prêts à s'engager sur le long terme;
- l'arrêt de l'engagement bénévole est «davantage lié à la charge de travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée»⁷;
- les hommes (41 %), davantage impliqués dans des activités de bénévolat formel, bénéficient plus souvent d'un soutien de la part de leur employeur que les femmes (34 %), davantage impliquées dans des activités de bénévolat informel⁸,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Nouvelle lettre i) de l'art. 89, al. 2, du Statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151).

Art. 89 Dispositions d'exécution

² i) les modalités d'exercice d'une activité bénévole et sa prise en compte dans le cadre de la fonction.

⁶ [Mouvement pour des jours d'engagement au travail]. En ligne: <https://www.vendredi.cc/jours-engagement-travail-solutions-et-ressources#:~:text=Le%20Mouvement%20pour%20des%20jours,des%20d%C3%A9fis%20sociaux%20et%20environnementaux> (consulté le 23.05.2024).

⁷ Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Hanspeter Stamm. *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020...*, page 103 (consulté le 23.05.2024).

⁸ idem, page 118.